

Bourse aux jouets

Règlement :

- 1) Les jouets déposés doivent être propres, complets, en bon état et fonctionner.
- 2) Nous demandons 3€ par liste. Sur chaque liste un dépôt de 20 articles maximum est accepté. Le nombre de liste par vendeur est illimité.
- 3) 20% du bénéfice de la vente sera retenu en faveur des actions de l'association des parents de l'école Sainte-Marie.
- 4) Les organisateurs déclinent toutes responsabilités contre le vol éventuel ou la dégradation.
- 5) Les peluches ne sont pas acceptées.
- 6) En cas d'emballage des jouets par l'Association des Parents, une contribution sera demandée au vendeur.

Les jouets invendus devront être repris par les propriétaires **le jour même de la bourse de 18h à 18h30** à l'école Sainte-Marie. Les jouets non repris à 18h30 deviendront la propriété de l'A.P. et seront donnés à une œuvre de bienfaisance. Les bénéfices de la vente seront versés sur le compte bancaire une dizaine de jours après la vente